

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AOUT 2018

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille dix-huit, le 10 août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, PERROT Christian, Adjoints
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD Maryline, LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, PECHER Arlette, MM. DESFORGES Damien, DESIRE Serge, GUERINEAU Jean-Pierre, PASQUET Pascal, REDON Stéphane

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DEVAUX Fabrice pouvoir à M. DAUGERON François,

EXCUSÉ : M. BOURY Edouard,

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2018.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- PROJET PARKING AVENUE D'Auvergne

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier la présentation du projet et l'estimation du coût transmis par BIAGéo. Le total s'élève à 53 039,70 € HT (acquisition de parcelle et frais d'acte non compris).

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle AB 455 située Avenue d' Auvergne au prix de 15 000 €. Il décide de valider le devis de bornage de BIAGéo d'un montant de 979,50 € HT et le devis de maîtrise d'œuvre de BIAGéo d'un montant de 4 650 € HT.

II- ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE A 474

Dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration, le Conseil Municipal doit acheter le terrain cadastré A 474 d'une superficie de 1 208 m² au prix de 1 500 € (+ frais de bornage). Monsieur Christian PERROT fait part aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu le récépissé de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Cet acte devra être affiché pendant 1 mois. La commune a reçu aussi le projet d'arrêté préfectoral concernant la reconstruction de la station.

C'est maintenant au Cabinet d'études IRH Ingénieur Conseil de lancer les appels d'offres ce qui permettra de définir le pourcentage des subventions accordées par l'Agence de l'eau et le Département. Les travaux pourraient commencer début 2019.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle A 474 au prix de 1 500 € (+ frais de bornage)

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

III- CONSOLIDATION DE LA TOUR

Lors d'une rencontre entre Monsieur le Maire et des membres des Amis de la Tour, il a été convenu de soumettre à l'avis du Conseil Municipal la poursuite du projet d'étude de consolidation de la tour, inscrite à l'inventaire des Bâtiments de France.

Après débat au sein du Conseil Municipal, les avis sont partagés sur la pertinence d'une étude de faisabilité de l'édifice. Monsieur le Maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal avec des éléments chiffrés sur cette étude afin d'élaborer un cahier des charges.

D'autre part, il est suggéré de revoir l'éclairage extérieur de la tour.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Avancement des projets en cours

- ✓ Camping : Monsieur Christian Perrot présente le projet d'aménagement et les premiers devis qui s'élèvent à 88 499,24 € HT + projet d'installation de 2 cabanes à vélos). Monsieur le Maire précise que le projet pourrait être éligible au « contrat de ruralité ».
- ✓ Maison médicale : la première réunion de chantier aura lieu le 6 septembre 2018 puis tous les jeudis.
- ✓ City park : une visite reste à prévoir à Levroux et à Neuvy qui ont déjà ce type d'équipements.
- ✓ Eglise : le permis d'aménager a été déposé au service instructeur.
- ✓ Maison Jour de Fête : la Communauté de communes a déposé le cahier des charges pour l'aménagement de la maison Penneroux.

V- INFORMATIONS DIVERSES

a. Déclaration d'Intention d'Aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles AC 153, AC 154, A 39.

b. Courriers

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de l'école de Pouligny Notre Dame (financement d'un voyage pour un élève domicilié à Sainte-Sévère) et de l'école de Sainte-Geneviève (participation aux frais de scolarité pour un élève domicilié sur la commune).

c. Familles syriennes

Suite à la réunion, une liste de leurs besoins a été déposée en Mairie. Une communication sera faite.

d. Installation du kiné-ostéopathe

Monsieur Mélinat-Jay, kiné-ostéopathe va s'installer dès septembre dans le logement 2 bis rue Pierre Nauron. Le Conseil Municipal décide de lui mettre à disposition l'appartement gracieusement.

PAROLE AUX ADJOINTS

Monsieur LANGLOIS Gaston :

- Le logement municipal situé 3A rue Pierre Nauron va se libérer.
- Des effractions sur le bâtiment du stade des Terriers ont été constatées : détérioration des portes
- Les travaux rue des Canards ont commencé.

AGENDA :

22/08/2018 : Tour de l'Avenir

07/09/2018-20 h : Conseil municipal

08 et 09/09/2018 : Tournoi de poker à la SMA organisé par la Team Poker Game

09/09/2018 : Brocante organisée par les Amis de la Tour

16/09/2018 : Repas à la SMA organisé par les classes 55 à 59

22 et 23/09/2018 : Tournoi de poker à la SMA organisé par la Team Poker Game

23/09/2018 – 11 h : Pot d'accueil club « Lancia » sous la halle

29 et 30/09/2018 : Festival d'hiver au gymnase organisé par le Cirque Bidon

05/10/2018-20 h : Conseil municipal

Séance levée à 22 H 55.

Le Maire,
François DAUGERON

